

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 25

**Date de convocation
26 mars 2021**

Séance du 1^{er} avril 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le premier avril à 18 H 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGÉOT-LÉCAILLE-GRENIER-
TRUCHASSOU-POLLET-LARANGE-MERCIER-BINET-
DELAPLACE-DEVIE-DAPREMONT-LANGONNIER-
VANGIERDEGOM-DERIS-RICHARD-DUPONT-AVERLY-
VUARNÉSSON-BOCAHUT-ULPAT-BRUNIN-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BALDO (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
Mme THOMAS (pouvoir à Mme MASSON)
Mme PERARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DERIS

OBJET : Orientations budgétaires

Exposé : Monsieur le Maire procède à la présentation des orientations budgétaires
pour l'année 2021 et lance le débat.

Considérant l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriales de la République,

Vu les documents relatifs aux orientations budgétaires 2021 remis aux conseillers municipaux,

Vu la présentation réalisée,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

PREND ACTE du débat institué sur les orientations budgétaires pour l'année 2021,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le - 7 AVR. 2021
de la publication, le - 7 AVR. 2021
Fait à Rethel, le - 7 AVR. 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO

